

Chapitre 2 : Les grands domaines Mérovingiens puis Carolingiens

Les Francs et l'Eglise

Depuis le III^e siècle déjà, la Pax Romana était menacée par des incursions régulières de groupes traversant le Rhin. Les fortifications des frontières, l'engagement de "barbares" dans les troupes romaines, la cession de terres à d'anciens soldats ou prisonniers (les lètes) chargés de les défendre.. retardent l'expansion des germains dans nos régions.

Au Ve siècle, sous la poussée des Huns, les Germains (Vandales, Alains, Suaves...) ont passé le Rhin vers l'Espagne et ruiné Tongres et sa région .

Devenue "res nullius" , la Gaule est reprise en main par les Francs, qui s'attribuent les domaines et les revenus du fisc. Le roi franc, chef de son armée, considère ses conquêtes comme son bien personnel.

Les Francs sont déjà, en fait, les maîtres réels du pays, comme "magistri militum".

Les Francs Ripuaires (du latin *Ripa* rive) ou Rhénans contrôlent notre région en 456, après avoir conquis Cologne (355) et Trèves, y introduisant leur langue (Thiois) et leur culture.

Nos campagnes seront donc germanisées, alors que les villes et certaines grosses "villae" resteront des centres de civilisation "romanisée" avec la présence de nombreux habitants gallo-romains.

Le roi franc tire ses revenus des grandes propriétés ("villae") et va de l'une à l'autre, sans résidence fixe. Pour fidéliser et rémunérer ses amis, dès le 6^e siècle, il leur attribue un territoire , pour y lever les impôts, rendre la justice et administrer le territoire. Ce sont les "Leudes".

Ces personnages deviennent une aristocratie de grands propriétaires, auxquels des "chartes d'immunités", des "bénéfices", des "alleux" et des "fiefs" sont confiées, lointaines origines de notre féodalité.

En 481, Clovis, qui a conquis aussi le territoire Ripuaire et tué leur dernier roi Sigebert, règne sur tous les Francs, devient chrétien et restaure la hiérarchie ecclésiastique.

Par sa conversion au christianisme, on peut dire que Clovis s'est concilié l'épiscopat gaulois et la classe dirigeante dont les évêques sont issus.

L'Evêque assiste le Leude comme représentant religieux.

C'est sous ces rois francs, les Mérovingiens, du nom de Mérovée, l'ancêtre de Clovis, que les campagnes se christianisent progressivement, dès le VII^e siècle, sous Lambert et Hubert, qui y implantent des abbayes (Stavelot, Malmédy...), centres de culture et de civilisation. Celles-ci rendront permanente l'oeuvre des missionnaires du VII^e siècle, venus d'Irlande, d'Angleterre et du centre de la Gaule.

L'Evêché de Tongres se déplace à Maestricht

Bien avant le baptême de Clovis vers 506, l'évêché de Tongres avait été transféré à Maestricht, ville plus facile à défendre et mieux située sur le croisement de la Meuse et de la route Cologne-Boulogne.

Les plus anciens témoignages écrits sur la présence de l'évêché à Maestricht datent du VI^e siècle

St Servais y est inhumé dans une église que Saint Monulphe lui fit construire, la " Grande église " (décédé le 13.5.383). Tongres reste cependant le chef lieu théorique de la civitas et du diocèse, Maestricht devenant la capitale administrative et religieuse, résidence effective du fonctionnaire royal et de l'évêque. Au VI^e siècle, Maestricht est la capitale et Tongres dépérit.

L'Eglise des Villes s'exporte vers les Bourgs et les Places fortes

Linotte (I.H.P.C.V.M.) poursuit :

"C'est des Ve et VI^e siècles que l'on peut dater la création de plusieurs églises dans des " Vici" ou dans des "Castras" (Imbert de la Tour).

Les endroits de vie doivent, pour le christianisme, devenir aussi des endroits de chrétienté : il leur faudra donc des églises, avec des desservants. L'évêque va donc implanter dans les principaux bourgs (vicus), ainsi que dans les places fortes les plus importantes (castra) , des églises , souvent selon le désir et la demande des chrétiens qui y demeurent, églises où les sacrements, dont le baptême et l'eucharistie, seront célébrés régulièrement.

Ces églises se voient pourvues d'un ou plusieurs sacrés, qui forment un presbyterium local, calqué sur celui de l'église cathédrale. A sa tête se trouve un "archiprêtre" , délégué et substitut de l'évêque. Celui-ci, avec sa petite équipe, dessert son église, plus l'une ou l'autre construite dans le territoire qu'il a à administrer .Il peut donc arriver que l'archiprêtre "nomme" un autre prêtre pour assurer les sacrements dans telle ou telle nouvelle église implantée sur son territoire.

Pour permettre à cette nouvelle église de vivre, il lui est donné , non seulement un archiprêtre avec son équipe, mais aussi des moyens de subsistance, des terrains et propriétés, qui lui assurent un revenu suffisant."

Liège, Histoire d'une Eglise (Tome I , édition du Signe) :

" Depuis Clovis, le paganisme germanique est perdant et le catholicisme officiellement vainqueur, gardien des traditions romaines incorporées au pouvoir politique franc.

L'édification d'un sanctuaire reste toutefois le principal critère d'appréciation de la pénétration réelle du christianisme.

De 625 à 739, les missionnaires, vite canonisés par la voix populaire, ponctuent la vallée mosane de sanctuaires mariaux. La seconde moitié du VII^e siècle voit un essor important du

monachisme : un réseau de centres religieux se constitue. Cette action est soutenue par les évêques et l'aristocratie locale.

Si l'Eglise du I^{er} siècle est avant tout urbaine et épiscopale, au VII^e siècle, un lent processus va tirer les clercs de l'étroite dépendance hiérarchique et leur permettre d'acquérir le droit d'exercer le pouvoir sacerdotal, baptême, prédication, messes .. ”

L'Evêché de Liège

L'évêché sera transféré à Liège après l'assassinat de St Lambert en 705.

Celui-ci, né à Maestricht, succède à Théodard, vers 670, désigné par le clergé et le peuple et investi par Childéric II, roi d'Austrasie. L'immunité des biens de l'Eglise, accordée par Clovis III, soulève contre lui l'entourage de l'administrateur du domaine royal Dodon. Le 17.9.705, Dodon et une petite troupe surprennent Lambert dans son domaine de Liège et le massacrent. Les rescapés emportent son corps en barque vers Maestricht pour l'enterrer à côté de son père, en l'église St Pierre. Lambert fut vite canonisé par la voix populaire et des pèlerins s'assemblent à Liège sur le lieu de sa mort, où ils veulent qu'on édifie une basilique.

Son successeur, Hubert, transfère ses reliques à Liège vers 718. Une basilique y est construite pour répondre aux vœux des pèlerins, venant nombreux se recueillir à l'endroit du martyre.

Hubert, confronté à la puissance du comte à Maestricht, avec lequel bon nombre de conflits de juridiction, querelles de préséance, éclatent régulièrement, préfère partir et se fixer définitivement à Liège, où le siège épiscopal est transféré.

Les principaux évêques de Tongres Maestricht Liège sont :

342/3 à 359 : Servais
535 à 549 : Domitien
549 à 614 : Monulphe
649 : Amand
669 à 705 : Lambert
706 à 727 : Hubert
727 à 736/8 : Floribert
810 à 831 : Walcaud
838 à 857 : Hartgar
858 à 901 : Francon
901 à 920 : Etienne

(d'après la liste de JL Krupper Leodium Stuttgart 1982).

Liège, bien du fisc, en a donc été détaché et offert à l'Eglise, par donation royale, avant le dernier quart du VII^e siècle.

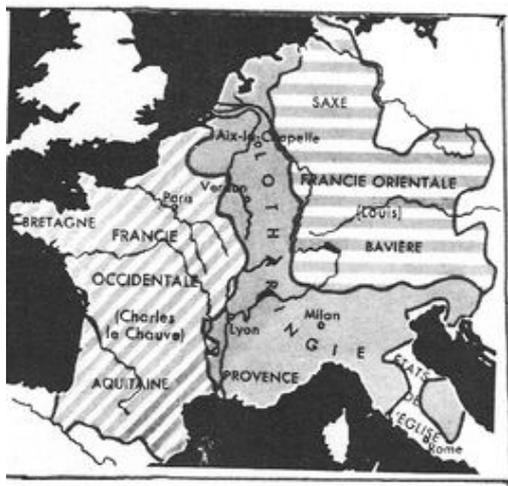
Une annexion d'une partie de la Toxandrie permettra à l'évêché de Liège de s'agrandir vers l'est; cette annexion sera définitive au IX^e siècle.

Les Evêques, résidant à Maestricht, avaient aussi reçu des résidences dans divers domaines épiscopaux, donations royales (Dinant, Huy, Namur...). Les domaines épiscopaux correspondront en étendue, à certaines paroisses primitives.

Paroisses rurales et domaines Carolingiens

Au VIIe siècle, une grande famille, les Pépinides, devient toute puissante en Austrasie. Originaire du diocèse de Tongres, elle y possède des biens considérables, des domaines très étendus.

“ Cette famille accapare la haute fonction de “ Maire du Palais royal ” ou principal fonctionnaire du royaume. Le soutien de cette aristocratie terrienne au christianisme va être déterminant dans son implantation. ” (Liège, Histoire d'une Eglise T I).



Le partage de Verdun – Monnaie de Louis le Pieux

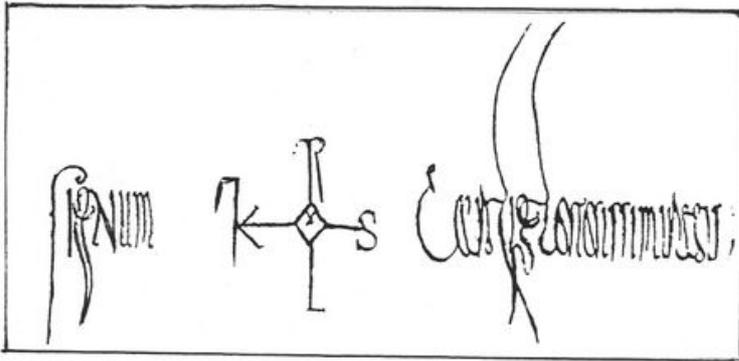
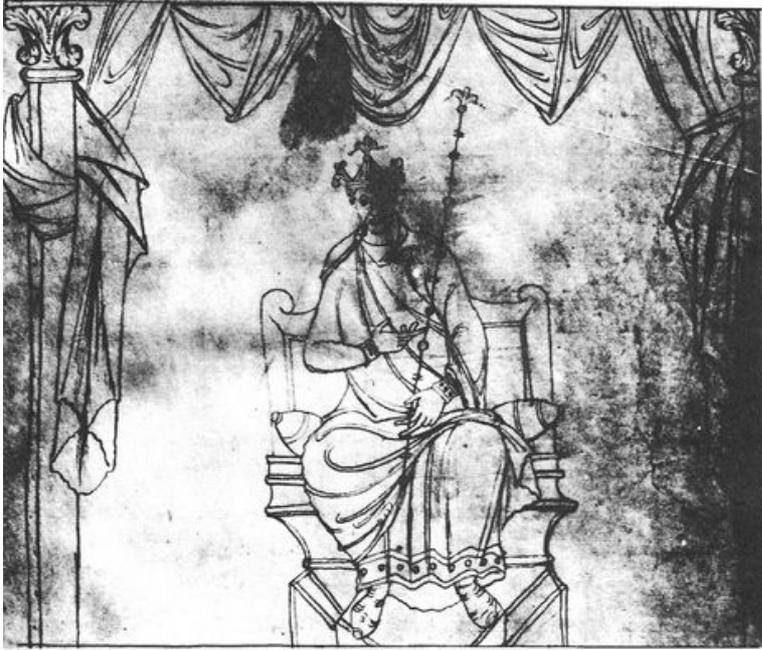
Pour retrouver les limites de ces domaines, on peut se servir des paroisses primitives auxquelles ils correspondent assez souvent.

Dans le diocèse de Tongres, les paroisses rurales, créées aux périodes mérovingiennes et carolingiennes, correspondent souvent à une unité territoriale et économique, la "villa". En établissant l'étendue de la paroisse primitive, on a de grandes chances de retrouver les limites du domaine foncier qui lui a donné naissance.

La carte des domaines carolingiens au IXe siècle, à l'est de la Province de Liège, par J.Brassine ("Ancien Concile de St Remacle" 1903), permet de retrouver les limites de certains domaines.

Un travail de fin d'études de Léon Linotte " Introduction à l'histoire des paroisses de l'Ancien Concile de Visé - Maastricht", avec carte, permet de retrouver les limites de ces paroisses.

D'autres auteurs ont aussi effectué ce type de recherche pour d'autres Conciles ou Archidiaconés.



Charlemagne (Manuscrit de la Bibliothèque Nationale) – Monogrammes de Charlemagne

Les domaines civils des Carolingiens veulent leur église

=> Linotte (I.H.P.C.V.M.) poursuit :

"A côté , pourrait-on dire, des nouvelles implantations décidées par l'évêque sur demande des habitants, d'autres églises voient le jour dans des "Vici" ou des "Villae" érigées par des propriétaires terriens , qu'ils soient civils ou d'abbayes .

Les abbayes, bien sûr, assurent elles même la construction, l'entretien, mais aussi la desserve du culte . Les villages qui entourent celles-ci y trouvent donc tous les services religieux demandés.

Beaucoup de propriétaires civils , eux aussi soucieux de religion, pour toutes les raisons possible à cette époque, élèvent des églises sur leurs terres, créant ainsi une certaine unité territoriale , rassemblant leurs paysans autour de leur église.

Pour ces églises "civiles" , l'organisation religieuse est peut-être un peu différente : le desservant est nommé directement par l'évêque ou par son délégué direct, l'archidiacre.

Ces paroisses de "villae" ont donc territoire propre, véritable district religieux , dépendant bien entendu de l'évêque , mais avec une certaine indépendance de fait.

C'est à l'époque carolingienne que la structuration durable en paroisses se constituera et restera "figée" ,pourrait-on presque dire , jusqu'après la Révolution française. "

=> B.Dumont (Aux origines des Communes) nous parle de l'origine de ces paroisses :

" La paroisse est la cellule la plus ancienne. Elle s'identifie, à l'origine, à une " communauté de labour ", à cette première communauté agraire d'exploitants et de résidents voués à la mise en valeur d'un " finage " bien limité. "

" Les habitants des localités possèdent des biens en indivision, les biens communaux ou communes. Cette communauté agraire primitive s'est transformée en une communauté d'habitants, composée des chefs de ménage, exploitant et résidant sur le finage tandis que des portions de celui-ci sont cultivées par des " afforains ", voisins ou citadins, qui n'y habitent pas. "

=> Liège, Histoire d'une Eglise , nous parle de l'installation de ces premières paroisses :

" Sous les Carolingiens, pouvoir ecclésiastique et pouvoir civil sont étroitement associés. Sur le plan hiérarchique, Charlemagne rétablit les provinces ecclésiastiques, avec à leur tête, le métropolitain, " l'archevêque ". Liège relève de Cologne.

L'Evêque est le chef du clergé, il visite son diocèse et garde encore le monopole de certains sacrements.

Le diocèse est divisé en paroisses, où le desservant a le droit de baptiser et d'accorder la sépulture. Beaucoup de paroisses remontent à l'époque carolingienne voire mérovingienne, adoptant les limites du domaine où elles avaient été constituées.

La paroisse est une création épiscopale ou celle du maître d'un domaine qui en nomme le desservant. C'est l'église privée, établie dans un domaine, qui favorisera la constitution d'un village. L'époque carolingienne voit la multiplication des paroisses rurales "

Quelques exemples de domaines dans notre région

Les principaux domaines des Carolingiens, ceux où on est sûr qu'un des princes de la famille a séjourné, se localisent entre autres, le long de la Meuse : Jupille, Herstal, Meerssen, Elsloo... On sait que Pepin II séjournait souvent à Jupille.

La plupart de ces domaines étaient très étendus, plusieurs villages actuels. Ils avaient souvent une villa gallo-romaine pour origine.

- Jupille, villa royale, par exemple, représentait une douzaine de villages : Chênée, Fléron, Saive, Grivegnée, Forêt, Chèvremont, Bellaire, Liège St Remacle, Jupille et Souverain-Wandre (Concile de St Remacle).Pépin II y séjournait en 714,lorsque son fils Grimoald fut tué à Liège. Pépin le Bref y séjournait en 760.

- Herstal , autre villa royale, comprend Herstal, Vivegnis, Wandre, Bolland, La Préalles et St Lambert (Concile de St Remacle). Villa citée en 718, Charles Martel y date un diplôme en 722. Pépin le Bref et Charlemagne y séjournent régulièrement. Charles le Simple y séjourne aussi.

- Hermalle regroupe Hermalle, Richelle et Sarolay.

- Fouron comprend Fouron le comte, St Martin et St Pierre et était une villa royale " Op de Saele" . Louis le Jeune et Louis le Bègue y ont une entrevue et y signent un traité le 1.11.878.

- Mortier est cité dans un diplôme du 9.11.909 du roi Louis l'Enfant qui confirme la dotation de cette terre par son frère Zwentibold à l'abbaye de Chèvremont. Mortier comprenait Richelette, Gobsé, Blégny, Troisfontaines, Favechamps, Sougné, La Supexhe, Maroux, Trembleur, Cortils, Chenestre, Monceau, Elnooz, Neufhaye et Bergihaye.

- Visé est cité dans l'acte de partage de 870 (Veosatum). Un autre document daté du 15.6.983 , dans lequel Otton II attribue tous les droits qu'il y possédait à l'Evêque Notger, permet de dire que la villa de Visé appartenait aux carolingiens.

- Glons , qui comprenait en sus Brus, Osborne, Slins, Fexhe, Anixhe et une partie de Houtain , était une vaste villa carolingienne. Son église fut cédée par Crodoald à Sigebert III vers 650.

- Lixhe , comprenait en outre Haccourt et Lanaye , Loën, Nivelles, Hallembaye, Petit Lanaye et Caster. Cette villa remonte au moins à l'époque mérovingienne . Cette terre appartient à St Hubert.

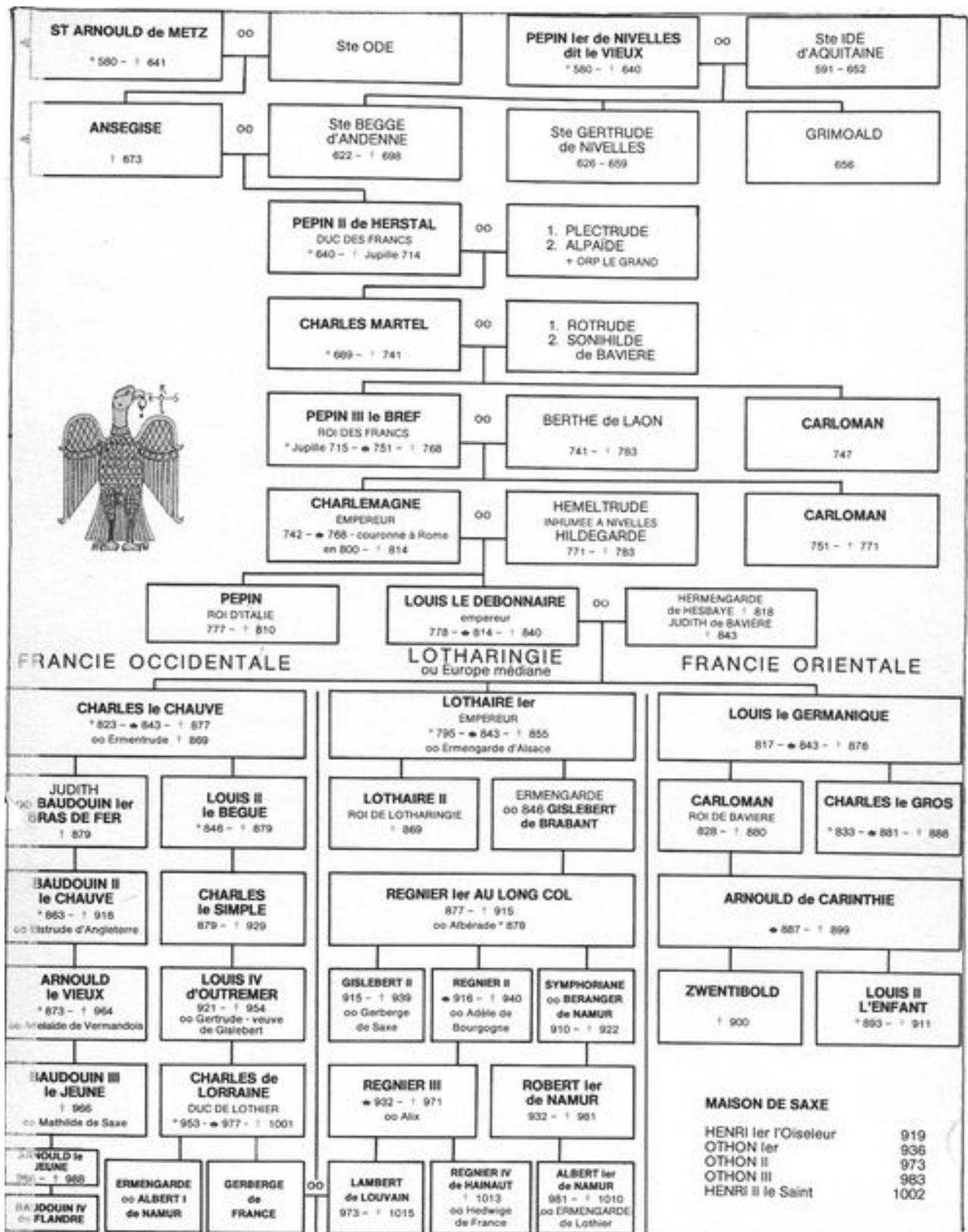
Appropriation des biens de l'Etat par les Carolingiens

Les carolingiens se sont appropriés aussi les biens du fisc, restés biens de l'Etat sous les Mérovingiens, si bien qu'il est très difficile de discerner ceux-ci des domaines patrimoniaux.

D'autant plus que les uns et les autres seront mis sur le même pied, dès 751, lorsque Pépin de Bref prend la couronne. La plupart des textes existants sont postérieurs à cette date.

Carloman, frère de Pépin III, dit le Bref, entreprendra la réforme de l'Eglise franque au Concile de Leptinne en 743 et fera de grandes donations à l'Eglise (6.1.747) ,avant de se retirer dans un monastère en Italie.

Les Carolingiens feront aussi appel à de nombreux prêtres étrangers, pour relever le niveau du clergé local : St Amand, St Hadelin...



Dynastie des Carolingiens du VIIe au Xe siècle